III. — DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **10 (1908)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

III. — DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le 4me Congrès international n'ayant fourni aucun subside les gouvernements des *pays participants* seront invités à mettre à la disposition de leur délégation une somme permettant de couvrir entièrement les frais de la délégation et de la sous-commission nationale et de contribuer aux frais généraux de la Commission.

Pour subvenir aux frais généraux de la Commission (comprenant notamment les frais du secrétariat-général et du Comité central), il sera constitué un fonds formé par des contributions annuelles de cent francs par *pays participant ;* elles devront être versées au secrétaire-général au commencement de janvier des années 1909, 1910, 1911 et 1912 ou, si on le préfère, en un seul versement en 1909. Le secrétaire-général présentera un rapport financier à la réunion de la Commission qui aura lieu à Cambridge en 1912, à l'occasion du 5me Congrès international.

Quant aux délégués des *pays associés,* ils sont priés de s'entendre directement avec leur gouvernement au sujet des frais de délégation. Le Comité se réserve de fixer ultérieurement, s'il y a lieu, une légère participation des pays associés aux frais généraux de la Commission.

C. — ORGANE OFFICIEL DE LA COMMISSION PUBLICATIONS DES RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

La Revue internationale *L'Enseignement mathématique,* dirigée par MM. Laisant et Fehr, servira d'organe à la Commission. Elle publiera le Rapport préliminaire et fera connaître la composition des délégations. Dans la suite, elle rendra régulièrement compte des travaux de la Commission et des sous-commissions.

Il va sans dire que ces communications pourront être reproduites par d'autres périodiques ou par d'autres moyens de publication.

Les sous-commissions publieront leurs rapports suivant